



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **30 septembre 2019**

Délibération n° 2019-3746

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Projet schéma métropolitain du numérique éducatif - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information**

**Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos**

**Président : Monsieur David Kimelfeld**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mercredi 11 septembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 2 octobre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguot, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Hémon (pouvoir à M. Artigny), Cachard (pouvoir à Mme Guillemot), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Vial (pouvoir à M. Vaganay), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Genin.

**Conseil du 30 septembre 2019****Délibération n° 2019-3746**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Projet schéma métropolitain du numérique éducatif - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 5 septembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

L'éducation est une compétence de la Métropole de Lyon qui s'exerce auprès d'un nombre important de collèges (3 cités scolaires gérées avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, 76 collèges publics, 37 collèges privés), soit près de 68 000 collégiens aujourd'hui (dont 45 500 dans le public).

Dès 2015, la Métropole a retenu un schéma numérique éducatif volontariste en votant une autorisation de programme (AP) globale de 20,4 M€ (soit 19,125 M€ sur le mandat) dont les enjeux étaient tournés vers 3 cibles :

- le collégien à qui la Métropole s'engageait à garantir un accès au numérique et donc un accès simplifié aux savoirs,
- l'enseignant que la Métropole souhaitait accompagner avec l'académie dans l'appropriation des outils numériques et l'évolution de ses pratiques pédagogiques pour renforcer l'équité et l'efficacité du système éducatif,
- le collectif enseignants/collégiens que la Métropole dotait d'outils numériques qui facilitent et encouragent le travail collaboratif et interdisciplinaire.

Ce schéma fixait 4 objectifs :

- encourager les initiatives innovantes des enseignants et des établissements,
- créer des synergies avec l'ensemble des acteurs de la science et de la culture du territoire,
- favoriser en lien avec la dynamique "FrenchTech", le développement de start-up autour des technologies pour l'éducation en leur donnant accès à des terrains d'innovation et d'expérimentation,
- garantir un socle technique solide pour enclencher la dynamique métropolitaine autour de la diffusion numérique des savoirs.

Une première individualisation de 10,9 M€ a été votée par délibération du Conseil n° 2015-0727 du 2 novembre 2015 pour couvrir la période 2016-2018.

Le complément d'individualisation de 8,225 M€ a été voté par délibération du Conseil n° 2019-3288 du 28 janvier 2019 pour réaliser la suite du programme déjà engagé et ce, jusqu'à la fin du mandat.

Le complément d'individualisation demandé par le présent rapport s'appuie sur la capacité d'investissement supplémentaire de la Métropole pour assurer les besoins complémentaires qui se présentent sur cette thématique.

## II - Objectifs du projet

L'ensemble du programme numérique s'articule autour de 2 grands chantiers :

- un chantier innovation qui doit permettre de développer de nouveaux usages,
- un chantier socle technique pour garantir la fiabilité et la performance nécessaires au développement des usages.

Le complément d'individualisation concerne le socle technique, notamment les équipements mis à disposition des personnels, collèges, collègiens, et les équipements réseaux.

Il est proposé de renouveler une partie des équipements réseaux des établissements pour un montant de 70 000 € TTC.

Sur le volet équipements, il est proposé de répondre à des besoins supplémentaires exprimés par de nombreux collèges :

- fourniture d'une imprimante 3D supplémentaire dans chaque collège, pour un montant global de 180 000 € TTC,
- équipement de salles polyvalentes en moyens de vidéo-projection pour un montant global de 200 000 € TTC.

Enfin, il est proposé d'intégrer à la présente individualisation le budget nécessaire à la remise à niveau (rénovation, densification) des équipements des collèges en cités scolaires pour un montant de 130 000 € TTC.

## III - Planning du projet et plan de financement prévisionnel

En 2019 : renouvellement d'équipements réseau (70 switches), déploiement de 30 imprimantes 3D supplémentaires, équipements de salles polyvalentes.

En 2020 : classes mobiles et ordinateurs supplémentaires en cités scolaires, déploiement de 50 imprimantes 3D.

Le montant de ces nouveaux besoins est donc estimé à 580 000 € et fait monter l'individualisation globale de cette opération à 19 705 000 € TTC.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'individualisation complémentaire d'une AP d'un montant total de 580 000 € sur le programme 34 "Éducation-Formation" pour l'opération n° 0P3404966 "schéma métropolitain du numérique éducatif" avec l'échéancier prévisionnel de dépenses suivantes :

- 320 000 € TTC en 2019,
- 260 000 € TTC en 2020.

Avec l'arrêt du plan numérique national, il n'est pas prévu de recettes pour cette individualisation complémentaire et cette dernière reste sans impact sur le fonctionnement ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

### DELIBERE

**1° - Approuve** la demande de financement des besoins complémentaires liés au projet "schéma métropolitain du numérique éducatif",

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P34 "Éducation- formation" pour un montant de 580 000 € TTC, en dépenses, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 320 000 € TTC en 2019,
- 260 000 € TTC en 2020,

sur l'opération n° 0P3404966 "schéma métropolitain numérique éducatif".

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 19 705 000 € TTC.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 2 octobre 2019.**